

SOMMAIRE :

Le portail de l'alternance
Orientation après le bac
Sur les sites officiels
Les diplômes professionnels
Les ressources mutualisées
La réponse apportée

Le magazine mensuel

ISSN : 1951-6096

Le portail de l'alternance

Après la publication du rapport des ateliers de l'alternance, Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'emploi, a lancé, le 20 mai 2010, le portail de l'alternance, repose sur un partenariat avec différents organismes, dont Pôle Emploi.

L'objectif est de permettre à l'offre et à la demande, aux entreprises et aux jeunes cherchant un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation de se rencontrer.



Pour accéder au portail de l'alternance : <http://www.contrats-alternance.gouv.fr/index.html>

Orientation après le bac : quand le lycée fait la différence

Le numéro 271 du Bref Cereq présente l'impact des caractéristiques individuelles (la réussite scolaire, le sexe, le milieu social, le pays d'origine de leurs parents) et du contexte scolaire sur les aspirations des élèves en termes de durée d'études après le bac. A l'issue de la troisième et la seconde, ce sont les propositions des enseignants ou des commissions d'orientation qui priment.



Source : Nadia Nakhili. *Bref*, n° 271, février 2010, 4p.

Pour télécharger le document : <http://www.cereq.fr/pdf/b271.pdf>

Sur les sites officiels

Les établissements labellisés « lycées des métiers »

La liste des « lycées des métiers » labellisés a été publiée au bulletin officiel n° 22 du 3 juin 2010.

Elle comprend les lycées des métiers labellisés :

- entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009 (annexe I),
- ayant fait l'objet d'un renouvellement en 2009 (annexe II),
- ayant fait l'objet d'une modification ou d'un ajout de label en 2009 (annexe III).

Pour consulter les annexes :

<http://www.education.gouv.fr/cid51848/mene1000462a.html>

La session 2011 des concours enseignants du second degré

Le site « www.education.gouv.fr » présente les textes officiels et les dates d'inscription concernant la session 2011 des concours enseignants du second degré (agrégation, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP).

Pour information, les dates d'inscription à ces concours sont prévues du 1^{er} juin au 13 juillet 2010 :

<http://www.education.gouv.fr/cid20869/textes-officiels-de-la-session-2011.html>

Les diplômes professionnels

CAP

L'arrêté du 19 mai 2010 définissant « la spécialité de certificat d'aptitude professionnelle distribution d'objets et de services à la clientèle » et fixant ses conditions de délivrance a été publié au JO n°128 du 5 juin 2010 :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=8C5C35495F0167781A2D82DAA51E0440.tpdjo07v_1?cidTexte=JORFTEXT000022308567&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

BEP

L'arrêté du 19 mai 2010 portant création de « la spécialité métiers d'art - tapissier-tapissière d'ameublement de brevet d'études professionnelles » et fixant ses modalités de délivrance a été publié au JO n°128 du 5 juin 2010 :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=A3A83BDC2AAE4DB89B6B06AE892DE246.tpdjo07v_1?cidTexte=JORFTEXT000022308580&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Les ressources mutualisées

Apprentissage et voie scolaire : deux chemins pour apprendre un métier

Le conseil économique et social (CES) de Franche-Comté publie un rapport d'étape sur l'apprentissage et la voie scolaire et propose des suggestions relatives à leur cohabitation sur le territoire franc-comtois.



A partir d'une comparaison de ces deux voies de formation, ce document propose des pistes de réflexion visant à faciliter l'accès de tous les jeunes francs-comtois à un niveau de formation leur permettant la meilleure insertion professionnelle possible.

Pour accéder au dossier :

http://www.ces.franche-comte.fr/uploads/tx_dkikpublications/FIP.pdf

Le vade-mecum Midi-Pyrénées du maître d'apprentissage

Ce vade-mecum du maître d'apprentissage proposé par le centre régional de ressources pour l'apprentissage (CRERA) est consultable dans sa « version bêta » :

<http://fr.calameo.com/read/00019133646fc87c1e756>



Guide parisien des diplômes et formations des services à la personne

L'Agence nationale des services à la personne (ANSP) et la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Paris (DDTEFP) proposent un guide des diplômes et des formations des services à la personne sur Paris et ses environs.



Pour le consulter :

<http://www.paris.pref.gouv.fr/COMMUNIQUE/guide%20formation/IDAPG UIDE%20201-2%20version%20finale%202.pdf>

La base centrale de pilotage

L'Infocentre du ministère de l'Éducation nationale met à disposition une base de données statistiques regroupant des données de référence sur les apprentis, les élèves, les personnels, les résultats aux examens....



Pour la consulter :

<http://www.infocentre.education.fr/migBCP/mainFrame.jsp?p=1>

La base « Reflet »

La base des référentiels et flux de l'enseignement technique (Reflét), accessible sur le site du CEREQ, recense les diplômes de l'enseignement technique et professionnel délivrés par les ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture et de la pêche et par les directions générales de l'action sociale et de la santé.



Cette base comprend plus de 3350 diplômes pour lesquels sont disponibles des données qualitatives et quantitatives.

Pour y accéder : <http://mimosacereq.fr/ReflétWeb2006/>

La lettre de l'enseignement professionnel et technologique

Le CRDP de Franche-Comté diffuse au travers de sa lettre d'information n°39 de mai 2010, une sélection de sites web pour l'enseignement technologique et professionnel (disciplines générales et de spécialités).

Pour la consulter :

<http://crdp2.ac-besancon.fr/lalettre/>



Les métiers de l'énergie



L'ONISEP a publié, dans la collection « Parcours », un guide qui présente les principaux métiers de l'énergie ainsi que leurs formations dont les BTS et une centaine de licences professionnelles.

Source : Coll. Parcours. Onisep, mai 2010, 104 p.



Travailler ensemble dans les établissements scolaires et de formation. Processus, stratégies, paradoxes



Cet ouvrage analyse les différentes pratiques enseignantes de travail partagé et les conditions nécessaires pour une réalisation efficace, sur la base des résultats de recherches effectuées au sein d'établissements scolaires et de formation de quatre pays francophones : la Belgique, le Canada, la France et la Suisse.

Source : Coll. Perspectives en éducation & formation. De Boeck, 2010, 198 p.

La réponse apportée

Quelle est la responsabilité du maître d'apprentissage pour un dommage causé par l'apprenti ?

Dans la mesure où l'apprenti cause un dommage pendant le temps et sur le lieu de travail, alors qu'il se trouve sous la surveillance exclusive de son maître d'apprentissage, la responsabilité du maître d'apprentissage ou de l'employeur est engagée sauf en cas de faute intentionnelle de l'apprenti.

Source : L'apprentissage en questions. Des réponses pour administrer, former et décider, 2009, p.72

CNRActu@ est édité par le CNRAA

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRActu@

Mise à disposition gratuite

Date de parution : le 15 de chaque mois

Directrice de publication : Brigitte Courbet

Responsable éditorial : Pascal Rault

Rédaction, mise en page : Anne Walcarius

CNRAA/CRDP

95-99, rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tél. : 03.83.15.23.80

Fax : 03.83.15.12.18

Site : <http://www.cnraa.fr>

Le centre de ressources sera fermé du mercredi 14 juillet 2010 au vendredi 20 août 2010 inclus.

L'équipe du CNRAA vous souhaite d'excellentes vacances et vous donne rendez-vous en septembre pour la publication du 84^{ème} numéro du CNRActu@.

